



Février 2012

SOMMAIRE :

Compte-rendu du CT des DDI du 16 février
Intervention de Nicolas MAYER
Compte-rendu de la réunion ADS du 11 janvier 2012
Courrier du SGG aux Préfets du 4 janvier 2012
CR de la CRIC du 24 janvier 2012
Appel à la journée européenne d'action du 29 février

COMITE TECHNIQUE DDI du 16 février 2012

Le CT avait à son ordre du jour :

L'adoption du règlement intérieur et des «points d'information» portant sur le «retour de la charte RH des DDI», l'adéquation missions-moyens et les SIDSIC.

Sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement et en présence du directeur de la DISIC et des représentants des ministères (sauf la Fonction Publique), ce Comité Technique se réunissait pour la première fois sous la forme « non paritaire » en application des nouveaux textes sur les CT.

Les experts de l'administration étaient toutefois aussi nombreux que les anciens titulaires et suppléants

La CGT avant sa déclaration préalable (ci-après), a souligné que ce CT avait plutôt un ordre du jour de groupe de travail puisqu'à part le règlement intérieur, il n'y avait aucun point soumis au vote des OS, mais seulement des points d'information.

La CGT demande le respect du rôle du CT qui doit se prononcer sur les questions qui préoccupent les agents en DDI.

Compte-tenu de la durée du CT, le point concernant l'adéquation missions-moyens est reporté au prochain CT. De même, une réunion spécifique concernant les SIDSIC aura lieu la deuxième quinzaine de mars.

Règlement intérieur du CT des DDI :

Les organisations syndicales sont toutes intervenues sur la possibilité de faire participer les suppléants aux travaux des CT. Compte-tenu de la diversité des services et de l'éloignement des membres du CT, la participation des suppléants est en effet un élément indispensable pour assurer la représentation des personnels des différents services.

Après 2 suspensions de séance demandées par les organisations syndicales, un accord a été trouvé avec le SGG pour retirer ce point de l'ordre du jour.

Un nouveau CT doit être convoqué dans le courant du mois de mars.

Les représentants CGT demandent un état des lieux et un bilan des DDI :

Monsieur le Président,

A l'occasion de la tenue de ce comité technique, la CGT demande l'arrêt de RGPP et de la Reate, un état des lieux et un bilan portant sur le fonctionnement et les moyens des DDI. En effet, celles-ci se trouvent déjà en situation critique alors que les annonces qui filtrent plus ou moins des RBOP des différentes directions régionales ministérielles s'avèrent alarmantes pour les arbitrages 2012.

Par cette déclaration, nous tenons à vous confirmer et à vous faire part de l'extrême exaspération des personnels des DDI vis à vis:

^ des processus de réformes institutionnelles qu'ils subissent pour certains depuis dix ans (acte II de la décentralisation et ses conséquences) conduisant au démantèlement des services ;

^ des réductions de moyens et de personnels continues et drastiques ainsi que des abandons et (ou) réorientations incessantes de missions incombant à l'Etat (RGPP, Réate et fusions de services ministériels aux compétences différentes-).

^ de la perte de visibilité pour l'utilisateur qui découlent de la complexité et de l'incohérence des organisations et des procédures de travail dues à l'enchevêtrement des services régionaux ministériels et départementaux interministériels, ainsi que des pouvoirs décisionnels (ministères, préfets, Premier ministre et SGG...) censés tous intervenir dans l'application et la mise en œuvre des mêmes politiques de l'Etat ;

^ de la déshumanisation des services due aux mutualisations qui dégradent et/ou délocalisent des services de proximité directement nécessaires à la vie des services et des agents (logistique, comptabilité, gestion des RH et des rémunérations, informatique (SIDSIC), formation, documentation, action sociale, hygiène et sécurité, médecine de prévention..., logiciels de gestion de personnels et de Chorus,...).

De mauvais choix politiques, des réalités douloureuses et absurdes pour les personnels

Sans même aborder de lourds contentieux (comme ceux portant sur les salaires, les retraites, les carrières, les tentatives de remise en cause des 35 H ...), la situation des personnels et les conditions de travail qu'on leur impose n'ont jamais été aussi déplorables: fermetures de sites, mutations forcées, mutualisations, réorganisations de services, déménagements, changements incessants du périmètre des missions, des unités et services, incertitudes sur l'avenir, réduction et gestion comptable et inhumaine des effectifs ..., avec toutes leurs conséquences sur la santé (perte de repère, souffrance au travail), la vie professionnelle et personnelle.

La régionalisation et la départementalisation de l'appareil d'Etat sous tutelle préfectorale et du Premier ministre, les « réductions » de services (en nombre et en qualité) constituent un véritable plan social de liquidation des services publics.

Cela se traduit par un désengagement massif de l'Etat à l'échelon départemental (et infra-départemental) et à un repli organisé des missions de service public.

L'inadéquation des moyens au regard des missions est criante, le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite venant aggraver les choses. Les solutions proposées par nos administrations avec des missions accomplies en « mode dégradé », les « dématérialisation, interdépartementalisation, régionalisation, externalisation,... » non seulement n'apportent pas de solutions véritables mais participent à la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public.

Quand l'état n'est plus capable de protéger ses propres salariés et que la perte de sens de son travail entraîne une souffrance de plus en plus connue et identifiée à tous les niveaux de la hiérarchie, les responsabilités doivent être identifiées.

Sur cet ensemble de questions, nous demandons l'arrêt de la RGPP et de la REATE, un état des lieux et un bilan qui pourra être constitutif d'une expertise propre aux DDI répondant aux attentes des personnels et participant du débat public nécessaire sur les missions de l'Etat.

La CGT demande :

- de mettre fin à l'hémorragie des emplois dans les DDI, les recrutements nécessaires à l'exercice des missions. Un moratoire doit être appliqué en matière de droit des sols. 700 emplois sont en jeu d'ici fin 2013, 5000 au total.
- l'arrêt des fermetures des sites de proximité, des externalisations, et privatisations.

- la réouverture du dossier SIDSIC, nous n'acceptons pas que des agents soient affectés d'office en PNA au ministère de l'Intérieur contre leur volonté.

Nous réaffirmons nos demandes pour :

- une action sociale de haut niveau, intégrant notamment la question du logement des fonctionnaires,
- un droit à une mobilité choisie, sous contrôle des CAP,
- le respect des engagements en matière de transmission des schémas régionaux de mutualisation et l'ouverture d'une concertation sur leur mise en œuvre ;
- le respect des engagements en matière de temps de travail dans la filière maritime,
- des droits syndicaux nouveaux pour les représentants syndicaux des DDI.
- une autre politique salariale avec la sortie du gel du point d'indice, la reconstruction de la grille de rémunération, l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires.

Enfin, il est nécessaire de faire le point sur le fonctionnement et les moyens des CHSCT, sur l'application des textes concernant le temps de travail. L'ensemble de ces éléments devront être traduit dans un bilan social.

L'actualité, c'est aujourd'hui deux textes iniques concernant l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique (dénoncée unanimement par les OS) et la circulaire du 18 janvier réduisant les droits des agents à des jours RTT en cas de jours de congé pour raison de santé, (y compris en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle).

La CGT demande solennellement qu'aucun service n'applique cette circulaire de manière rétroactive et que des instructions soient données aux services en ce sens.

Face à cette situation, il faut souligner la mobilisation des personnels ainsi qu'en témoigne l'action des ingénieurs du MEDDTL et du MAAPRAT le 9 février dernier.

Cette politique à l'égard des salariés, dont les fonctionnaires, est la même que celle à l'œuvre dans tous les pays d'Europe avec des conséquences encore plus lourdes dans des pays comme la Grèce. La CGT composante de la CES appelle clairement l'ensemble des salariés à se mobiliser le 29 février pour dire ça suffit.

En réponse au débat, plusieurs éléments de réponse ont été apportés.

Points important à noter: le SGG a annoncé la création d'une sous-direction de suivi des DDI au sein des services du Premier ministre.

- **Sur la question de l'organisation du temps de travail des affaires maritimes**, la DRH du MEDDTL déclare que le texte concernant les ULAM et les DIRM donnera lieu à une circulaire et que les travaux se poursuivront pour les cultures marines. Une nouvelle réunion SGG-MDDTL-OS est fixée au 9 mars.

La CGT a réitéré sa demande d'un arrêté et non d'une circulaire pour prendre en compte la pénibilité et les horaires atypiques (marée). Elle demande la transposition des textes existant au ministère de l'agriculture pour les personnels des abattoirs (cf la lettre de la CGT au SGG sur ce sujet).

- **Le « retour sur la charte de gestion des DDI » :**

La CGT a demandé qu'elle était la nature juridique du document de préparation fourni pour la préparation du CT qui, selon elle, ne peut pas être diffusé en l'état car plusieurs désaccords apparaissent sur son contenu.

- **Le dialogue social :**

La CGT et les organisations syndicales ont souligné l'absence réelle de dialogue social notamment au niveau des préfets de département et de région. Il en est ainsi en particulier en ce qui concerne les schémas de mutualisations des fonctions supports.

Quant les préfets organisent, dans quelques régions, des réunions avec les OS, celles-ci se limitent à une présentation d'un diaporama sur ce qui a déjà été adressé par le préfet au SGG sans tenir compte, à aucun moment, des demandes et propositions des OS et sans qu'aucun état des lieux quantitatif et qualitatif du fonctionnement des services, ni aucune analyse sur les besoins, y compris en fonctions supports, pour soutenir les missions des services et assurer une gestion de proximité des personnels digne de ce nom, ne soient effectués.

Elles ont dénoncé les pressions exercées et les entraves à l'exercice du droit syndical dans de nombreuses DDI.

Au Ministère de l'Agriculture et du MEDDTL, des instances de concertation régionales ont été mises en place pour les services rattachés au RBOP ministériel. Ce sont des lieux qui permettent de traiter des questions liées aux missions, aux crédits et aux ETP.

La question se pose de la création d'une instance de concertation, formalisée ou non, au niveau des préfets de département et de région. Le SGG propose de creuser cette piste notamment par le biais d'expérimentations dans une ou deux régions.

Concernant les schémas de mutualisation, une lettre SGG a été envoyée aux préfets afin que ceux-ci organisent la concertation avec les organisations syndicales dans les départements et les régions.

Le SGG s'engage à rappeler aux préfets la nécessité de mener la concertation avec les OS sur ce dossier :

- **Temps de travail** :

La CGT demande un bilan d'application du dispositif temps de travail dans les DDI. Les remontées d'information font part de mises en œuvre très diversifiées des textes émanant du SGG. Par ailleurs, la CGT demande l'application de la circulaire de 1995 sur le temps partiel journalier (droits à congé annuel identiques à ceux des agents à temps plein), point qui n'a pas été traité dans les textes sur le temps de travail du SGG. La CGT rappelle que tous les règlements doivent faire l'objet d'un examen au CLHS avant le passage au CT du service.

Le SGG a donné son accord pour qu'un bilan soit réalisé.

- **Emploi et mobilité** :

La CGT et les OS ont dénoncé les réductions massives d'effectif, notamment sur les fonctions RH de proximité.

Sur l'emploi, la CGT dénonce les blocages vécus quotidiennement par les agents concernant les mobilités internes. La CGT a rappelé son attachement au respect des compétences des CAP locales et nationales. Elle réaffirme que les réductions d'emplois sont à l'origine d'une grande partie des refus de mobilité interservices. Pour autant, dans l'intérêt des agents et du fonctionnement des DDI, il est indispensable de trouver rapidement des solutions pour répondre aux attentes et permettre l'exercice d'un vrai droit à la mobilité.

Le SGG conscient des difficultés des personnels en DDI s'engage à se rapprocher à la fois de la fonction publique et des ministères pour avancer sur cette question.

- **Hygiène et sécurité conditions de travail** :

La CGT rappelle qu'il faut des moyens pour les représentants des personnels dans les nouvelles CHSCT et particulièrement pour l'exercice des compétences des secrétaires.

Le SGG retient le principe d'un bilan et d'un état des lieux qui pourrait déboucher, si nécessaire, sur un CHSCT central des DDI. La souffrance au travail qui a été soulevé comme étant un sujet de plus en plus prégnant dans les services doit faire l'objet d'un traitement spécifique et d'une expertise, actuellement en vigueur selon les ministères, sur la prévention des risques psycho-sociaux. La responsabilité collective voire individuelle des administrations locales et nationales est clairement engagée sur ce dossier.

- **Action sociale** :

La CGT rappelle que les chantiers de l'amélioration de l'action sociale passe d'abord par l'augmentation des moyens accordés en crédits et en droits pour les représentants de personnels. La CGT regrette que les décisions prises unilatéralement par la DGAFP concernant une harmonisation partielle sur certains types de prestations (séjours d'enfants) n'aient pas fait l'objet d'une véritable concertation avec les organisations syndicales. Elles constatent de vraies disparités entre les différentes actions sociales ministérielles et dénoncent la suppression de certains budgets en fin d'année 2011, par exemple pour la dotation arbre de Noël des agents des affaires sociales dans certaines DDI.

Le SGG a confirmé sa volonté de poursuivre l'harmonisation des prestations des agents en DDI. La CGT a indiqué que compte-tenu des réflexions en cours sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique (rapport d'inspection des affaires sociales et des finances), il est indispensable qu'une véritable concertation s'ouvre non seulement pour les agents en DDI mais également pour l'ensemble de la Fonction publique en liaison avec les CIAS et les ministères.

La CGT a demandé la prise en charge du dossier de la gestion du logement social des fonctionnaires.

- **Harmonisation des rémunérations** :

Le SGG confirme l'engagement de ce chantier avec « l'engagement effectif et progressif de la convergence indemnitaire qui constituera un chantier de longue haleine » !!!

Une réunion doit être programmée par le ministre de la fonction publique.

*

* * *

La longueur de la réunion n'a pas permis d'aborder le dossier de l'adéquation des missions et des moyens. La CGT interpellera le SGG et le MEDDTL sur la suite de la réunion du 11 janvier 2011 sur l'évolution de la filière ADS (application du droit des sols) pour exiger la communication de tous les documents en cours d'arbitrage.

Elle dénonce le lancement le 15 février d'un forum métier en direction de tous les personnels de la filière ADS qui consiste à demander aux agents eux-mêmes des solutions et des priorités dans leurs missions. Cela consiste clairement à faciliter le travail de l'administration pour supprimer les 700 postes prévus en 2 ans.

Pour information, le ministre a mis en place un modérateur qui censure les contributions critiques et non conformes à ses attentes. Pour toutes ces raisons, la CGT appelle tous les agents de la filière à boycotter ce forum. Elle rappelle sa demande de moratoire à la suppression dans un premier temps des 240 postes sur le budget 2012 (déclaration à la réunion du 11 janvier ci-jointe).

Sur la demande de la CGT d'une instruction du SGG aux services pour ne pas appliquer la rétroactivité du retrait de jours RTT aux agents ayant eu des congés pour raison de santé en 2011, le SGG a indiqué qu'il allait évoquer ce point avec le ministère de la Fonction publique (DGAFP). *Affaire à suivre...*